

importante de ce groupe, souvent nommée dans les débats de la Chambre des communes, était le redoutable Peter Mitchell, ministre de la Marine et des Pêcheries.

La session parlementaire de 1872 a été une session importante pour le nouveau Dominion. Elle constitue une étape essentielle du processus qui, selon Macdonald, a permis de solidifier les bases de la Confédération. L'Acte du chemin de fer Canadien du Pacifique a été la plaque tournante du programme législatif du gouvernement en 1872. Il a été élaboré de manière à rendre possible un grand objectif national, à savoir la colonisation de l'Ouest. Il a établi les principes selon lesquels le chemin de fer du Pacifique serait financé, en concédant des terres publiques, et construit. Son compagnon, l'Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique, se voulait l'instrument qui effectuerait le travail. Cartier, appuyé par une forte majorité du gouvernement, a adroitement guidé la législation à la Chambre des communes. Les libéraux ne se sont pas révélés à la hauteur du projet comme le gouvernement l'avait envisagé. Ils se sont interrogés sur la sagesse d'un jeune pays s'embarquant dans une entreprise aussi folle et ambitieuse. Le débat a été long et acerbe. En fin de compte, le gouvernement a accepté quelques modifications à sa législation afin de garantir son passage sans plus de délai. Le lien douteux entre sir Hugh Allan, son syndicat du chemin de fer du Pacifique et le parti conservateur lors de l'élection de 1872, un lien qui devait conduire à la chute de Macdonald l'année suivante, n'était pas encore connu au moment de la dissolution du Parlement le 8 juillet 1872.

Les mesures visant à adopter les dispositions du Traité de Washington étaient un autre sujet important à l'étude à la Chambre en 1872. Le Traité réglait plusieurs questions demeurées en suspens entre les États-Unis et la Grande Bretagne à la fin de la guerre de Sécession. Macdonald avait été membre de l'équipe britannique de négociation pour le Traité, sa tâche consistant à représenter les intérêts canadiens au cours du règlement. Il n'avait pas été entièrement satisfait des résultats des négociations, mais il avait le devoir de faire approuver le Traité au Parlement canadien. Il a attendu toute une année tandis que la presse de l'opposition et les politiciens libéraux dénonçaient avec vigueur le Traité. Celui-ci était décrit comme sacrifiant les intérêts canadiens en ce qui concerne le commerce réciproque, les pêches et l'utilisation des rivières transfrontalières. Au bout du compte, le 3 mai 1872, Macdonald a présenté le projet de loi du Traité de Washington à la Chambre des communes dans le cadre de l'un des meilleurs discours de sa carrière. Celui-ci a duré quatre heures et quart, avec une pause pour le repas. Macdonald prêcha que l'harmonie anglo-américaine était essentielle à la sécurité et à la prospérité du Canada. Le Dominion devait être prêt à renoncer à certains objectifs à court terme dans ses délibérations avec les États-Unis pour ne pas compromettre un objectif primordial, celui de garantir la paix dans l'Atlantique du Nord. La majorité de l'opposition était peu disposée à accepter cette interprétation et le projet de loi a reçu un passage difficile. Enfin, après plusieurs séances musclées qui se sont prolongées tard dans la nuit et de nombreux votes, le projet de loi a été approuvé par la majorité du gouvernement, accrue par quelques défections libérales, soit par 121 voix contre 55.

Une question de nature explosive a été soulevée et désamorcée durant la session de 1872. Il s'agit de la vague de protestations des catholiques romains du Nouveau-Brunswick et du Québec provoquée par la loi de 1871 concernant les écoles publiques du Nouveau-Brunswick. Cette mesure, visant à établir un système plus efficace d'écoles publiques gratuites dans la province, supprimait une entente officieuse qui permettait d'avoir des écoles séparées et qui existait depuis plusieurs décennies au Nouveau-Brunswick. Une grande controverse s'est engagée au sujet de la relation délicate entre l'éducation, la religion et l'État. Le gouvernement du Dominion a été instamment prié de désavouer la loi concernant les écoles publiques du Nouveau-Brunswick et de rétablir la position de la minorité dans le système d'éducation de la province. Macdonald hésitait à intervenir, sachant